



Demande d informations avant poursuites judiciaires

Par **VERONIQUE**, le **24/06/2010** à **13:56**

Bonjour,

Je vous contact aujourd'hui car j'ai depuis quelques semaines déjà des couts de téléphones incessants d'un organisme 'sogedi' qui m'informe d'une suite avec poursuites judiciaires pour non paiement d'un somme dûe à un assureur MAAF chez qui je ne suis plus depuis lusieurs années.

Je n'ai pas souvenir d'un non paiement de ma part lorsque j'étais clients chez cet assureur.

Cet organisme de recouvrement me laisse des messages chez moi presque tous les jours et j'ai reçu dernièrement un avis avant poursuites judiciaires.

Je vous demande donc que faut il que je fasse. Dois je continuer à les ignorer ou les contacter car je ne voudrais pas que ce dossier soit transmit auprès d'un huissier de justice.

Je vous demande de bien vouloir me répondre rapidement car je m'inquiète de ce qu'il pourrait faire (saisie de biens mobiliers) étant donné que je pars en vacances demain soir.

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Cordialement Véronique Ducamp

Par **jeetendra**, le **24/06/2010** à **14:19**

Bonjour, si vous ne devez rien à la MAAF qui se réveille après des années pour vous réclamer quelque sous pourquoi vous inquiéter, à ce stade, ni la MAAF, ni cet officine de recouvrement amiable de créance ne peut vous faire quelque chose (stade purement amiable), bon après-midi à vous.

Par **LeKingDu51**, le **24/06/2010** à **23:43**

Bonjour,

Il faut se méfier de ces sociétés de recouvrement qui pratique allégrement le harcèlement pour vous faire peur.

Dans le courrier que vous avez reçu, vous avez du avoir le détail de cette somme ainsi que l'indication de la date de naissance de cette créance.

Si cela fait plusieurs années, la créance est sans doute prescrite. Il faudrait donc savoir à quoi correspond cette somme et depuis quand vous la "devez".

Cdlt